



# La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 113-2025

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 7 avril 2026 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 113-2025 pour la propriété sise au 8, chemin Ernest à La Pêche connue sous le lot 6 439 709 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 113-2025 visant à permettre la construction d'une habitation familiale à l'intérieur de la zone tampon additionnelle de quinze (15) mètres situés au-delà de la bande de protection riveraine provinciale de quinze (15) mètres.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

**DONNÉ à La Pêche, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-six (2026).**



Annie Racine

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 17 mars 2026.



Annie Racine

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim